

## Procès-verbal du conseil de la municipalité de Béarn

Procès-verbal de la séance ordinaire de février, tenue le lundi 11 mars 2024 à 19 h 00, à la salle Fleur de Lys, au 28, 2<sup>e</sup> Rue Nord à Béarn.

### Présences :

M. Luc Lalonde, maire  
Mme Sonia Beauregard, conseillère  
Mme Céline Lepage, conseillère  
M. Luc Turcotte, conseiller  
M. Daniel Parent, conseiller  
M. Mario Ouellet, conseiller

### Absences :

M Rock Arpin, conseiller

### Autre présence:

Mme Lynda Gaudet, directrice générale et greffière-trésorière

---

## ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée
  2. Adoption de l'ordre du jour
  3. Adoption des procès-verbaux
  4. Questions et demandes des citoyens et organismes
  5. Affaires en cours
    - 5.1. TECQ 2019-2024
    - 5.2. Programme PRIMEAU
    - 5.3. PRABAM - Reddition de compte
  6. Ressources humaines
    - 6.1. Embauche de personnel
    - 6.2. Directrice générale et greffière-trésorière adjointe
  7. Point du maire
  8. Correspondance
    - 8.1. RISIT
      - 8.1.1. Schéma sécurité incendie
  9. Affaires financières
    - 9.1. Acceptation des dépenses
    - 9.2. Autorisation d'achat
  10. Affaires nouvelles
    - 10.1. FQM - Fonds de défense des intérêts des municipalités
    - 10.2. Report de réunion
  11. Période de questions
  12. Levée de la séance
- 

### 1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

À 19 h 01, le maire constate le quorum et déclare la séance ouverte.

### 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2024-03-047

**Considérant** que l'ordre du jour de la présente séance a été transmis aux membres du conseil;

## Procès-verbal du conseil de la municipalité de Béarn

**Considérant** que ces derniers en ont individuellement pris connaissance;

**Considérant** que des copies de l'ordre du jour sont à la disposition du public;

**En conséquence**, il est proposé par Céline Lepage et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que rédigé tout comme s'il avait été lu et en conséquence, il demeure ouvert à toutes autres modifications.

**Adopté à l'unanimité des membres du conseil.**

### 3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2024-03-048

**Considérant** que les membres du conseil ont individuellement pris connaissance des procès-verbaux des séances ordinaires du 12, 26 et 29 février 2024;

**Considérant** que les procès-verbaux reflètent les délibérations du conseil municipal;

**En conséquence**, il est proposé par Luc Lalonde et résolu d'adopter les procès-verbaux des séances ordinaires du 12, 26 et 29 février 2024, tels que rédigés tout comme s'ils avaient été lus.

**Adopté à l'unanimité des membres du conseil.**

### 4. QUESTIONS ET DEMANDES DES CITOYENS ET ORGANISMES

Aucune demande.

### 5. AFFAIRES EN COURS

#### 5.1. TECQ 2019-2024

La programmation no 3 a été acceptée.

#### 5.2. PROGRAMME PRIMEAU

La demande a été transférée dans les délais. En attente de la confirmation de l'aide financière.

#### 5.3. PRABAM - REDDITION DE COMPTE

2024-03-049

**Considérant** que la municipalité s'est vue octroyer une aide de 75 000 \$ dans le cadre du *Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux*(dossier 3010789);

**Considérant** que cette aide a permis la rénovation d'une partie du bâtiment situé au 4, 2e Rue Nord;

**En conséquence**, il est proposé par Céline Lepage et résolu que ce conseil entérine et confirme la réalisation des travaux visés par la

## Procès-verbal du conseil de la municipalité de Béarn

reddition de compte finale du dossier 3010789 avec un total de dépenses de 94 774 \$

Adopté à l'unanimité des membres du conseil.

### 6. RESSOURCES HUMAINES

#### 6.1. EMBAUCHE DE PERSONNEL

Le poste de journalier des travaux publics sera réaffiché.

#### 6.2. DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE ADJOINTE

La candidate a décliné la proposition car elle n'est pas disponible avant l'automne. Le poste de directeur général et greffier-trésorier sera ouvert aux candidatures dans quelques mois. Pour l'instant la priorité est mise sur l'embauche d'un directeur général adjoint.

### 7. POINT DU MAIRE

Le maire fait part du dossier du *Refuge pour animaux du Témiscamingue* qui est discuté à la MRC.

### 8. CORRESPONDANCE

#### 8.1. RISIT

##### 8.1.1. SCHÉMA SÉCURITÉ INCENDIE

2024-03-050

**Adoption du rapport d'activité annuel 2023 (an 6) pour le plan de mise en œuvre du schéma de couvertures de risques en sécurité incendie**

**Considérant** l'adoption du schéma révisé de couverture de risques en sécurité incendie par le conseil de la MRC de Témiscamingue le 18 octobre 2017 et l'entrée en vigueur dudit schéma révisé le 25 octobre 2017;

**Considérant** que l'article 35 de la *Loi sur la sécurité incendie* prévoit que toute autorité locale, chargée de l'application de mesures prévues à un schéma de couverture de risques, doit adopter par résolution et transmettre au ministre, dans les trois mois de la fin de leur année financière, un rapport d'activités pour l'exercice précédent et leurs projets pour la nouvelle année en matière de sécurité incendie;

**Considérant** que la transmission au ministère de la Sécurité publique sera réalisée par la MRC de Témiscamingue, dans le cadre de son rapport régional annuel d'activité, d'ici fin mars 2024, conformément aux directives du ministère;

---

## Procès-verbal du conseil de la municipalité de Béarn

**En conséquence**, il est proposé par Daniel Parent, appuyé par Sonia Beauregard et résolu unanimement

- **D'adopter** le rapport d'activité incendie pour la période s'étendant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2023 (an 6) tel que présenté.
- **De transmettre** la résolution concernant l'approbation du rapport d'activité incendie (an 6) au directeur général/incendie de la RISIT afin qu'il puisse la transmettre au responsable du rapport à la MRC de Témiscamingue

Adopté à l'unanimité des membres du conseil.

### 9. AFFAIRES FINANCIÈRES

#### 9.1. ACCEPTATION DES DÉPENSES

2024-03-051

Il est proposé par Luc Turcotte et résolu que les dépenses présentées pour la période du 9 février au 7 mars 2024 montant de 283 891.91\$ et réparties comme suit, soient adoptées :

- 177 631.45 \$ pour la liste des chèques, dépôts directs et prélèvements;
- 66 287.71 \$ pour les salaires;
- 39 972.75 \$ pour la liste des transactions apparaissant aux conciliations bancaires de février 2024.

Le tout, tel qu'il apparaît au rapport portant le titre « Rapport pour réunion du conseil du 11 mars 2024 » préparé par la directrice générale et greffière-trésorière, effectuée en vertu du règlement n° 383 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires.

Adopté à l'unanimité des membres du conseil.

#### 9.2. AUTORISATION D'ACHAT

Il manque de classeurs à l'épreuve du feu pour conserver les documents importants, PV, règlements, etc. Des prix seront demandés.

### 10. AFFAIRES NOUVELLES

#### 10.1. FQM - FONDS DE DÉFENSE DES INTÉRÊTS DES MUNICIPALITÉS

2024-03-052

**Considérant** que la municipalité est poursuivie au tribunal administratif du travail par la CNESST dans le cadre du congédiement d'un employé;

**Considérant** que la décision rendue par le juge administratif annule le congédiement et le remplace par une suspension, mais qu'il n'ordonne pas la réintégration de l'employé;

## Procès-verbal du conseil de la municipalité de Béarn

**Considérant** que la CNESST demande une révision de la décision pour que la réintégration de l'employé soit ordonnée;

**Considérant** que cette demande entraîne des frais additionnels pour la municipalité;

**Considérant** que la FQM a un fonds de défense des intérêts des municipalités qui peut aider financièrement les municipalités aux prises avec des procédures judiciaires qui présente un intérêt général pour les municipalités;

**Considérant** que la municipalité à titre de membre de la FMQ désire présenter une demande d'aide financière dans le but de l'aider à assurer sa défense;

**Considérant** que le litige présente un intérêt général pour les municipalités membres de la FQM puisqu'il implique un changement important dans l'application du principe de réintégration automatique en cas d'annulation de congédiement;

**En conséquence**, il est proposé par Luc Lalonde et résolu que ce conseil demande une aide financière au Fonds de défense des intérêts des municipalités de la FQM afin de l'aider à assumer les frais encourus par le litige en cours.

Adopté à l'unanimité des membres du conseil.

### 10.2. REPORT DE RÉUNION

2024-03-053

#### Réunion d'avril 2024– Changement de date

**Considérant** qu'il y a lieu de reporter la réunion régulière du mois d'avril 2024;

**En conséquence**, il est proposé par Céline Lepage et résolu :

- Que la réunion régulière prévue le lundi 8 avril est reportée à la même heure le lundi 22 avril 2024;
- Qu'un avis public à cet effet soit publié.

Adopté à l'unanimité des membres du conseil.

### 11. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

### 12. LEVÉE DE LA SÉANCE

2024-03-054

Il est proposé par Luc Turcotte et résolu que la présente séance soit levée à 19 h 35.

Adopté à l'unanimité des membres du conseil.

## Procès-verbal du conseil de la municipalité de Béarn

\_\_\_\_\_  
Maire

\_\_\_\_\_  
Directrice générale et greffière-très.

« Je, Luc Lalonde, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

\_\_\_\_\_  
Maire